



Cagnes-sur-Mer le 1^{er} septembre 2022

Madame, Monsieur,

C'est avec un immense plaisir et beaucoup d'enthousiasme que nous préparons la rentrée des classes.

Nous vous invitons à prendre connaissance des différents documents qui précisent l'organisation du péri et extrascolaire et la restauration dans le guide de l'écolier actualisé en particulier sur les tarifs de restauration. En effet, du fait de l'augmentation des prix des denrées, de l'inflation, et n'ayant pas réalisé d'évolution des tarifs depuis 2018, une augmentation de 5% a été appliquée à compter du 1^{er} septembre 2022. Elle représente une augmentation réelle de 3,5 € par mois en moyenne. Les éléments d'information sont accessibles en ligne sur le site de la Caisse des écoles.

Des travaux importants ont pu être réalisés cet été, pour un montant de 685 000 € afin de permettre une amélioration de l'accueil de vos enfants, la sécurisation des locaux et des fonctionnements, par exemple la végétalisation de la cour, la climatisation du réfectoire de la maternelle Renoir, la réfection des sanitaires, les peintures des classes de l'école de La Pinède, les locaux de restauration des écoles Gambetta et Jules Ferry.

Concernant la chaleur, des ventilateurs sont fournis pour les classes et les maternelles ont des dortoirs climatisés, des stores et des filtres sont installés progressivement.

Les investissements en matériels et équipements pour les écoles représentent un montant de 155 000 €. 3 nouvelles classes d'élémentaire sont ouvertes cette année.

En tout plus d'1 millions d'euros sont consacrés pour cette rentrée à l'ensemble des écoles de la ville.

Enfin, et suite aux difficultés rencontrées au mois de juin dernier pour les inscriptions extrascolaires aux centres de loisirs, de nouvelles modalités sont mises en place.

Concrètement, concernant le personnel, des recrutements se poursuivent et des démarches de formation des jeunes au BAFA sont prévus sur l'année.

Pour les inscriptions,

- **L'accès en ligne sera ouvert dès la rentrée** pour toutes les périodes scolaires. Les inscriptions seront stoppées 3 semaines avant la date de chaque période de congés.
- Pour l'été, la fermeture des inscriptions aura lieu en mai.
- **Pas de classement chronologique** des inscriptions
- **Les critères** : les habitants de Cagnes, qui travaillent et justifient de ne pas pouvoir prendre de vacances pour les périodes entières (si demande de 2 semaines sur 2 ou au-delà de 3 semaines en été)
- **Création d'une liste d'attente** pour toutes les demandes déposées dans les délais annoncés, et appelés selon les désistements.

Ces modalités doivent **permettre** :

- **à toutes les familles en ayant besoin d'accéder à ce service**
- **à s'assurer de l'équilibre des enfants**
- **à faire face à l'augmentation des demandes en fonction des recrutements possibles.**

Souhaitant une année scolaire 2022/2023 avec des protocoles très allégés et plus de sérénité dans les échanges car malgré les difficultés, nous restons à votre écoute pour trouver les solutions les plus adaptées aux besoins de nos écoliers.



Mme Chantal GERMAIN

Vice-présidente de la Caisse des écoles
Conseillère municipale déléguée à l'Education et au Passeport Citoyen